

Au sortir de la matrice crépusculaire

Rémy-Paulin Twahirwa

Numéro 333, hiver 2022

Derrière les murs. Frontières, prisons, hôpitaux psychiatriques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/97273ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Twahirwa, R.-P. (2022). Au sortir de la matrice crépusculaire. *Liberté*, (333), 50–53.

Au sortir de la matrice crépusculaire

L'histoire du contrôle des mouvements de population dans l'Empire britannique nous aide à comprendre le traitement contemporain de ceux qu'on nomme « migrant·es ». Par Rémy-Paulin Twahirwa

La vérité ultime et cachée du monde est qu'il s'agit d'une chose que nous créons, et que nous pourrions tout aussi bien créer différemment.

— David Graeber

J'emprunte ce titre à Achille Mbembe qui, dans *Politiques de l'inimitié*, critique le « corps nocturne » de la démocratie, c'est-à-dire la colonie, et à Himani Bannerji qui parle, dans *The Dark Side of the Nation*, du « côté obscur » du multiculturalisme canadien. Il nous faut en effet penser la structure coloniale dans laquelle nous vivons comme une « matrice », c'est-à-dire comme le foyer duquel les forces musculaires du colonialisme canadien ont jailli dans toute leur violence génocidaire. Si vous tendez l'oreille, vous pouvez entendre les fantômes qui hantent encore le projet colonial qu'est le fédéralisme canadien. Écoutez ! Entendez-vous les cris plaintifs de peuples fiers et nobles que l'on soumet les uns après les autres dans le vacarme des tirs de canon et de mousquet, des hennissements des bêtes et des gémissements des hommes blessés ou mourants ? Regardez ! Voyez-vous les forêts, les lacs, les rivières et les étangs, la terre même, autant dire tout le registre du vivant, qui ne servira plus qu'à l'accumulation de la richesse entre les mains du colon ? Du reste, il ne faudra bientôt plus l'appeler pour ce qu'il est en ce territoire, un « colon », il exigera que l'on se réfère à lui en tant que « citoyen ». Et, dans la poche de sa veste de cuir, le colon-citoyen porte avec lui une arme redoutable, celle qui établira sa suprématie sur le territoire : la frontière. Du bout de ce couteau, il découpera la carte-monde, traçant des lignes pour fixer le mouvement humain et non humain. Il s'exclamera : « Ceci est le Canada », et il le deviendra. Tel est le pouvoir du colon-citoyen. Il fait non seulement l'histoire, comme l'énonçait Frantz Fanon dans *Les damnés de la terre*, mais il nomme aussi le vivant, et ce, paradoxalement, en donnant la mort. Ainsi, les noms anciens de cette terre (« île de la Tortue ») et de ses espèces biologiques humaines et non humaines seront jetés au fond de la cale de l'histoire, à côté de toutes les formes d'humanité désavouées et condamnées à l'errance. Parce qu'il viendra, sur ce territoire, d'autres types de colons, certains à qui l'on avait retiré leur humanité, d'autres avec qui l'on négociera leur place au sein de la fédération pour mieux exploiter leur force. C'est cette histoire qui est l'objet de ce texte ; une histoire dans laquelle il faudra bien nous positionner. En d'autres mots, la présente contribution

visé à savoir comment, dans la matrice crépusculaire, les gestes de conquête du territoire et de construction de l'État-nation canadien ont engendré l'idée de la « nation blanche » qu'est le Canada – idée qui, aujourd'hui, donne lieu à toutes sortes d'obsessions, d'anxiétés identitaires et de paniques morales.

Des politiques d'extermination des « brutes », pour reprendre l'expression de Sven Lindqvist, à l'exploitation par le capital et par le colonialisme canadien, en passant par la séquestration de personnes dans des camps, prisons et autres espaces d'exception, il aura fallu à l'État canadien autant façonner sa « blancheur » qu'absorber dans son ventre (avant de vouloir les régurgiter) les populations non blanches venues s'installer sur le territoire. C'est ainsi que, si vous me rencontrez dans la rue, vous ne me pointerez pas du doigt en vous exclamant « Tiens, un nègre ! », comme cela était la norme au siècle dernier, mais vous serez tout de même sur vos gardes, exigeant de moi un passeport, une estampe officielle confirmant mon appartenance à cette nation et ma loyauté à la Couronne britannique. Vous me demanderez : « Qu'est-ce qui vous amène ici ? », et je vous citerai Stuart Hall en vous disant que je suis le sucre, le cacao, le cobalt et le coltan, l'or, le diamant, le pétrole, le bois et le plastique, et que je suis venu réclamer mon dû. Réparation ? Oui, mais encore. Abolition. Décolonisation.

✱✱

L'Occident a fait du temps une ligne, il l'a « frontiérisé » en quelque sorte, catégorisant son territoire en trois temps-espaces : passé → présent → futur. Cette logique linéaire exigerait de nous un retour aux origines de la fédération, puis un examen de la situation actuelle et, finalement, l'exploration de ce qui nous attend là, au sortir de la matrice crépusculaire. Le temps-ligne est un héritage de ce qu'Édouard Glissant, dans sa *Poétique de la relation*, appelle « l'individuation christique », soit la consécration de l'individu (le Christ) au détriment de la communauté. Or, tant en sciences naturelles que dans les sciences dites « sociales », cette conception linéaire du temps, et donc de l'histoire (illustrée par les marqueurs temporels *avant* et *après* Christ, ou alors par la classification de l'histoire humaine en « époques » [Paléo / Néolithique, Antiquité, Moyen Âge, Renaissance, etc.]), est remise en question. L'une des conséquences de cette pensée linéaire se matérialise dans la compréhension que nous avons de l'histoire (naturelle et humaine) sous la forme du progrès. De

Darwin à Marx, l'Europe, et plus tard ce que nous qualifions de « Premier Monde » ou d'« Occident », fut considérée comme le centre historique de toute chose en ce monde, et c'est pour cette raison que la manière dont nous abordons aujourd'hui les migrations des populations du Sud global vers le Nord global – ou, plus précisément, leur contrôle – s'apparente à ce qu'Elsa Dorlin taxait dans un article paru en 2017 dans *Le Monde Afrique* de « gestion coloniale du cheptel humain ». L'histoire des migrations, pourtant, ne commence pas avec les camps, les centres de tri et de détention, les « jungles » humaines de Calais ou de Lampedusa, ou alors avec les charniers marins de ce qui fut nommé par certains de « Méditerranée noire » afin de conceptualiser la région comme un espace historique de la violence contre les corps noirs. Dans les colonies de peuplement américaines, entre 1492 et 1820, cette histoire est celle d'environ 2,6 millions d'Européens traversant l'Atlantique pour s'installer dans les Amériques, auxquels s'ajoutent environ 8,8 millions d'Africains déplacés de force dans le cadre de la traite négrière. Plus tard, entre 1846 et 1940, ce nombre grimpera à 50 millions d'Européens lors de ce qui est aujourd'hui considéré comme l'un des plus grands exodes de l'histoire de l'humanité. Ce premier « grand remplacement » s'effectue au détriment des populations autochtones des Amériques, qui sont soit décimées partiellement ou totalement dans certaines régions, soit parquées dans des « réserves ».

✱✱

L'étude des mouvements humains ne fait pas exception au principe de linéarité du temps qui a été appliqué dans l'ensemble des sciences. Aujourd'hui, lorsque l'on se réfère à la figure du migrant, que l'on fasse de son existence un « problème » ou une « crise », lorsque celui-ci est pris en chasse au moyen de technologies d'identification et de traçage, d'institutions et de politiques visant à créer des « environnements hostiles », lorsque le seul projet politique de l'État-nation contemporain est d'*enfermer*, si ce n'est de blesser, voire de tuer le migrant, ce n'est pas nécessairement pour protéger la liberté, la démocratie ou même la sécurité de la civilisation (occidentale) contre un potentiel assaut des barbares – les ennemis de « nos valeurs » – et pour éviter le « grand remplacement ». Il s'agit bien plutôt de renforcer concurrentement (i) l'idée d'une humanité subdivisée en races, ethnies, cultures et nations, et (ii) l'assignation de ces groupements humains à un lieu appelé « territoire ». C'est justement à l'une de ces subdivisions de l'humanité que s'attache la chercheuse militante Nandita Sharma dans *Home Rule : National Sovereignty and the Separation of Natives and Migrants*. Aux yeux de cette dernière, plus spécifiquement, l'État-nation s'est fondé sur deux figures, le citoyen et le migrant. Ainsi, pour elle, la spécificité de l'État-nation, contrairement à d'autres formes d'État (la monarchie ou l'empire, par exemple), est de répartir les humains entre ce qu'elle appelle les « gens à leur place » (les natifs) et les « gens hors de leur place » (les migrants) au moyen de lois et de politiques de contrôle de l'immigration.

À l'exception d'agents ennemis ou de criminels (espions, assassins, mercenaires, brigands, etc.), la préoccupation de l'État impérial ou monarchique était donc de limiter les

sorties du territoire, et non pas les entrées. De fait, pour les États monarchiques ou impériaux, une augmentation du nombre de sujets signifiait une hausse de la main-d'œuvre ainsi que des ressources militaires (par la conscription) et financières (par l'impôt). Selon Sharma, les premiers contrôles migratoires furent adoptés dans l'Empire britannique pour circonscrire le déplacement de sujets indiens vers la Mauritanie (alors colonie britannique) avec les ordonnances de 1835. Pour les propriétaires de plantations dans les colonies britanniques, l'abolition de l'esclavage dans l'Empire deux ans plus tôt avait donné lieu à la recherche d'une nouvelle main-d'œuvre bon marché. En théorie, ces ordonnances visaient à protéger les migrants de l'esclavage, mais la réalité était tout autre : ces contrôles d'immigration permettaient de transférer d'une région à une autre et de fixer de manière permanente le « surplus » humain devenu main-d'œuvre bon marché. L'État impérial, contrairement à l'État-nation, facilitait les déplacements au sein de son vaste territoire : ainsi, un sujet britannique pouvait théoriquement migrer d'une région à l'autre de l'Empire avec une relative aisance. Or, les ordonnances de 1835 réclamaient désormais

LA MANIÈRE DONT NOUS ABORDONS AUJOURD'HUI LES MIGRATIONS DES POPULATIONS DU SUD GLOBAL VERS LE NORD GLOBAL — OU, PLUS PRÉCISÉMENT, LEUR CONTRÔLE — S'APPARENTE À CE QU'ELSA DORLIN TAXAIT DE « GESTION COLONIALE DU CHEPTEL HUMAIN ».

des sujets indiens entrant en Mauritanie qu'ils le fassent *uniquement* pour travailler sur l'une des plantations sucrières, en requérant de ces premiers « migrants » un contrat de travail de cinq ans auprès d'un propriétaire de plantation. Évidemment, nous le voyons, dès le départ, les mesures visant à gouverner les mouvements humains concernaient presque exclusivement les populations classées comme « non blanches » dans les colonies. C'est par ces contrôles des entrées en Mauritanie que la figure du migrant fait véritablement son entrée dans l'histoire : devient migrant, conclut Sharma, celui dont les mouvements sont contrôlés par l'État.

Ce que révèlent les ordonnances de 1835 n'est pas seulement la construction du migrant en tant que sujet négativement racialisé, c'est aussi la sujétion de la vie humaine à

l'institution frontalière, à la ligne tracée par le colon-citoyen, et au capitalisme. Il s'agit de la première manifestation de ce qu'Achille Mbembe nomme dans *Brutalisme* le « corps-frontière », à savoir un corps traversé, si ce n'est habité par la frontière, « un corps de race, celui de la classe raciale soumise à un calcul intensif d'un nouveau genre ». En effet, la frontière n'est pas seulement une technologie qui trie et broie de l'humain au moyen de l'exploitation de son énergie vitale par le capitalisme, la frontière est devenue au cours des siècles qui suivent les ordonnances de 1835 – notamment par l'adoption subséquente de contrôles d'immigration identiques dans l'ensemble des colonies britanniques – un dispositif de construction *et* de protection des « nations blanches » telles que le Canada.

✱✱

*To Oriental grasp and greed
We'll surrender, no never.
Our watchword be God Save the King
White Canada Forever*

[À l'emprise et à l'avidité de l'Orient
Jamais nous ne nous rendrons.
Notre mot d'ordre : Que Dieu protège le roi !
Pour toujours, un Canada blanc]

Le 23 mai 1914, l'arrivée dans le port de Vancouver du navire *Komagata Maru* déclencha une panique morale au sein de la population canadienne, qui fut à l'époque transposée dans les paroles d'une ballade populaire reproduite ci-dessus (et traduite par l'auteur). Alors que, l'année précédente, près de 400 000 Européens étaient arrivés au Canada, 356 des 376 passagers du *Komagata Maru* furent refusés d'entrée sur le territoire parce que jugés « indésirables » pour la « nation canadienne ». De fait, sir Wilfrid Laurier déclarera à propos de l'affaire que « le peuple du Canada veut avoir un pays blanc [...] ». Certains de *nos concitoyens* qui ne sont pas de race blanche veulent venir au Canada et être admis à tous les droits de la citoyenneté canadienne [...]. Une certaine école politique [le libéralisme] a enseigné à ces hommes qu'ils sont les égaux des sujets britanniques [blancs]; malheureusement, ils sont confrontés à la dure réalité lorsqu'il est trop tard » (je traduis et souligne). Ce qu'entendait Laurier par « concitoyens », c'est que les passagers indiens du *Komagata Maru* étaient en effet en droit de migrer dans l'ensemble de l'Empire en tant que sujets britanniques – l'Inde étant une colonie de l'Empire britannique. Pour être plus précis, les passagers du navire japonais avaient décidé d'user de ce privilège afin de contester les lois d'immigration explicitement discriminatoires du Canada, en particulier l'article 38 de l'Acte d'immigration de 1910 qui interdisait l'arrivée d'immigrants n'ayant pas fait voyage direct vers le Canada (à l'époque, les navires en partance de l'Inde et du Japon faisaient escale à Hawaï). Cet article permettait au gouvernement canadien de refuser tout immigrant de « race jugée impropre au climat ou aux nécessités du Canada » – comprendre ici toute personne non blanche, notamment les nombreux Africains-Américains qui ten-

taient de fuir les violences racistes et le peu de débouchés économiques qui caractérisaient les États-Unis sous les lois Jim Crow. L'Acte de 1910 venait en fait renforcer d'autres mesures (la taxe d'entrée pour les ressortissants chinois, le Règlement sur le voyage continu et l'Acte de l'immigration de 1906), motivées par la crainte d'une invasion asiatique (principalement en provenance de la Chine, du Japon et de l'Inde) dans les « dominions blancs ». Évidemment, la « race » n'était pas le seul critère discriminatoire : le Canada refusait également tout immigrant qui n'était pas en parfaite santé physique et mentale, les agitateurs politiques, les proxénètes et les « prostituées », ainsi que les « vagabonds » – le caractère arbitraire de ce qui constitue une prostituée et un vagabond permettait de limiter l'entrée des femmes asiatiques et noires de peur de voir les populations non blanches se reproduire. Du reste, les craintes de la population canadienne n'étaient pas exclusivement motivées par la « race » des immigrants, mais aussi par le risque que représentait cette main-d'œuvre bon marché

DÈS LE DÉPART, LES MESURES VISANT À GOUVERNER LES MOUVEMENTS HUMAINS CONCERNAIENT PRESQUE EXCLUSIVEMENT LES POPULATIONS CLASSÉES COMME « NON BLANCHES » DANS LES COLONIES.

pour les salaires des travailleurs. Néanmoins, c'est la racia-
lisation négative des immigrants comme ceux du *Komagata Maru* qui eut le plus grand impact dans la construction de l'État-nation canadien. Plus spécifiquement, ce n'est que par l'exclusion des immigrants non blancs que le Canada, comme les autres « dominions blancs », arrivera à se distinguer des autres colonies de l'Empire britannique en s'identifiant comme « nation blanche ». Paradoxalement, le Canada, tout comme aujourd'hui, était à l'époque habité par plusieurs communautés non blanches, à commencer par les Autochtones, mais aussi les descendants d'esclaves et de loyalistes noirs, ainsi qu'une importante communauté sino-asiatique établie au XIX^e siècle dans l'Ouest canadien pendant la construction du Canadien Pacifique. L'appel à *un Canada blanc pour toujours* tenait donc bien plus d'une vision fantasmée du monde, d'un mythe découlant de ce que Glissant désigne comme une « identité-racine ». Cette pensée en souche (comme dans l'expression « Québécois de souche ») se matérialise (i) dans la prétention à la légitimité

de possession d'un territoire – ce que Sharma nomme « discours d'autochtonie » – qui s'exprime comme un droit pour une communauté (le Canada revient de droit aux « Canadiens »), et (ii) dans l'inclination à la conquête d'autres territoires au nom de ladite communauté, alors que la « frontière » devient un horizon à faire sien – l'*American Frontier* et la *Manifest Destiny* des États-Unis tout comme le *Blut und Boden* de l'Allemagne nazie en sont des exemples. Pour les passagers du *Komagata Maru*, cela signifiait en quelque sorte qu'ils n'étaient pas à leur place, qu'ils étaient en somme des migrants et qu'il fallait donc les renvoyer chez eux. Ainsi, ils ne purent quitter leur prison flottante pendant toute la durée des contestations entreprises par leur conseiller juridique Joseph Edward Bird à la suite de leur arrivée au port. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique annonça le 6 juillet qu'elle maintenait la décision du gouvernement canadien. Le tribunal défendra que « [n]os compatriotes britanniques de race asiatique ont *des instincts raciaux différents de ceux de la race européenne* » (je traduis et souligne). Le *Komagata Maru* quittera les eaux canadiennes deux mois après son arrivée et ses passagers seront déportés à Calcutta. Parmi ces derniers, nombreux seront emprisonnés par le gouvernement colonial de l'Inde britannique en raison de leur appartenance à un mouvement indépendantiste et de leur tentative de contourner la loi d'immigration canadienne. L'incident du *Komagata Maru* nous apprend donc la filiation entre, d'une part, l'émergence de l'État-nation, la détention et la déportation des corps jugés « indésirables », et, d'autre part, la « gestion coloniale du cheptel humain », en particulier le « surplus humain » dans le colonialisme et le capitalisme. Sur ce dernier point, il faut rappeler que l'immigration servait et sert encore le projet colonial et capitaliste de l'État canadien. Dans le siècle qui suivra, le Canada abandonnera officiellement la discrimination raciale dans ses lois et politiques d'immigration. Le *Canada blanc pour toujours* fera place au « multiculturalisme canadien », projet politique visant à masquer les différences raciales et ethniques consubstantielles à l'État-nation canadien sous l'idée de « deux nations » fondatrices auxquelles s'annexent des cultures minorisées et visibilisées (« minorités visibles ») – projet duquel sont exclues à dessein les nations autochtones. Cette transition se fera en parallèle avec la production du mythe d'un « colonialisme canadien bienveillant », au sein duquel peuples autochtones et allochtones cohabiteraient dans une parfaite harmonie.

✱✱

Le temps n'est pas une ligne : il n'est pas frontière. Tout au plus, il s'agit d'un *serpent se mordant la queue*, d'un cercle. Demain, c'est hier. Hier, c'est aujourd'hui. Les cris des bêtes et des hommes, c'est le fort Rémy à Lachine. Rémy est mon prénom. Je porte le nom d'un lieu où près de deux cents colons français seront tués par des Iroquois. Le « massacre de Lachine », tel qu'on se le rappelle aujourd'hui, est un des nombreux épisodes sanglants du long conflit opposant colons et Autochtones, les premiers en quête de terres et de ressources, les seconds luttant contre leur extermination. Il est dit que l'histoire est écrite par les victorieux. Le terme « massacre » aurait-il été utilisé par les Iroquois s'ils avaient

réussi à chasser les colons de l'île de la Tortue ? Qu'en est-il de l'histoire des migrations ? Si elle était écrite par les « indésirables » de la nation canadienne, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les sans-papiers, les passagers clandestins cachés au fond des conteneurs, dans les trains, les avions, les navires et les camions ? L'écrivain suédois Sven Lindqvist a tenté de comprendre l'origine des génocides orchestrés par les Européens à travers le globe dans *Exterminez toutes ces brutes !* Son enquête s'ouvre sur un appel à reconnaître les faits pour ce qu'ils sont et à en tirer les conclusions qui s'imposent. Il nous faut faire de même devant la résurgence d'anxiétés identitaires et sécuritaires qui se traduisent en appels à investir davantage dans l'aménagement de postes frontaliers, dans la construction de murs, de camps et de prisons pour étrangers, dans l'achat de bateaux, de satellites, de drones et de divers appareils de traç(qui)age. Dès le début, la gestion des mobilités humaines s'est faite dans l'ombre des conflits pour la domination du territoire, l'extraction des ressources et l'exploitation de ce que Harsha Walia nomme, dans *Border and Rule*, la « classe ouvrière internationale ». La division entre natifs et migrants, entre les « gens à leur place » et les « gens hors de leur place », n'a pour ultime objectif que la consolidation du pouvoir entre les mains des élites capitalistes. Pour sortir de la matrice crépusculaire, il nous faut reconnaître que, si la violence est toujours la prérogative de l'État, elle est désormais miniaturisée, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas nécessairement de châtier devant public les corps jugés dangereux pour la paix sociale ou l'État, comme l'énonce Michel Foucault dans *Surveiller et punir*. Plutôt, cela doit être fait de manière parcellaire, continue et à l'abri des regards, notamment par la détention administrative des étrangers. Ainsi, cette pratique, qui n'est pas nouvelle comme l'indique l'affaire du *Komagata Maru*, n'est pas tant une anomalie qu'une règle en ce qu'elle préfigure, si elle n'est pas combattue, l'âge d'un monde caractérisé par la stagnation de la vie dans son ensemble. Loin du Tout-Monde que réclamait Édouard Glissant, nous voici avec un Monde-Prison : les barbelés, les murs, les caméras de surveillance, les geôliers, les tentes de fortune et les masses humaines rampant dans l'horizon d'un soleil noir. ●

Rémy-Paulin Twahirwa est militant abolitionniste et doctorant en sociologie à la London School of Economics and Political Science. Son travail porte sur les migrations au Canada et au Royaume-Uni, les institutions carcérales et la colonialité. Il partage sa vie entre Tiohtià:ke / Montréal et Londres.